

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'ensemble des prestations de services proposées par la Prestataire, notamment les missions ponctuelles réalisées sur devis.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION

La signature du devis par le Client vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

ARTICLE 3 – DEVIS ET COMMANDE

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable précisant la nature de la mission et son tarif. La prestation débute après acceptation écrite du devis par le Client.

ARTICLE 4 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros. Les factures sont payables selon les modalités indiquées au devis. Tout retard de paiement entraîne :

- L'application de pénalités calculées sur la base du taux légal en vigueur,
- Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

En cas de non-paiement, la Prestataire pourra suspendre l'exécution de la mission.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation de la mission. Le Client demeure responsable des décisions prises à l'issue des recommandations fournies.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

La Prestataire est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité est limitée au montant de la prestation facturée.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITÉ

La Prestataire s'engage à préserver la confidentialité des informations communiquées dans le cadre de la mission.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles éventuellement traitées sont utilisées exclusivement pour les besoins de la mission et conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de la Prestataire ne pourra être engagée en cas de force majeure.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Axilium privilégie toujours une résolution amiable et rapide des éventuels désaccords. En cas de litige, les parties s'engagent donc à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant la signature du devis. »